

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 mai 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélarde Couture (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (représentant de Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et/ou sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-05-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD ,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL, ET SUIVI

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 AVRIL, ET SUIVI

- 05 - RENCONTRE(S)**
- 06 - ANALYSE DE PROJET(S)**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
 - 08.01 - Municipalité Saint-Prosper**
 - 08.02 - Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)**
 - 08.03 - Gestion des cours d'eau: Municipalité de Saint-Prosper**
 - 08.04 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Sainte-Justine**
 - 08.05 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse**
 - 08.06 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Zacharie**
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES**
- 10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)**
 - 10.01 - Projets locaux**
 - 10.01.01 - Production du plateau, coopérative de solidarité**
- 11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**
- 12 - AFFAIRES COURANTES**
 - 12.01 - Intervention du préfet**
 - 12.02 - Municipalité de Sainte-Sabine**
 - 12.03 - Municipalité de Saint-Benjamin**
 - 12.04 - Ministère de la Santé et des Services sociaux**
 - 12.05 - Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités**
 - 12.06 - Tremblay Bois Avocats**
 - 12.07 - MRC de Témiscouata**
 - 12.08 - Fondation du coeur Beauce-Etchemin**
 - 12.09 - Maison Marie-Elisabeth de Rimouski**
 - 12.10 - Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**
 - 12.11 - Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**
 - 12.12 - Coopérative d'informatique municipale**
 - 12.13 - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs**
 - 12.14 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins**
 - 12.15 - Contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins**
 - 12.16 - Municipalité de Sainte-Sabine - Soirée hommage Denis Boutin**
 - 12.17 - Comité de sécurité incendie**
- 13 - ADMINISTRATION**
 - 13.01 - Liste des comptes à payer**
 - 13.02 - État des encaissements et déboursés**
- 14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS**

14.01 - Inspecteur en bâtiments et environnement

14.02 - Dimensions des aires de repos pour une exploitation acéricole

15 - SUJETS DIVERS

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-02

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL, ET SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 avril soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 24 AVRIL, ET SUIVI

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Aucune rencontre.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucune analyse.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucun dossier.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-05-03

08.01 - Municipalité Saint-Prosper

Demande d'exclusion de la zone agricole : appui Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper souhaite l'exclusion de la zone agricole d'une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion a pour objectif d'intégrer au périmètre d'urbanisation une partie de son territoire actuellement en zone agricole permanente et ainsi ajuster les limites des terrains résidentiels de la 20^e rue déjà construite;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que la demande d'exclusion telle que formulée par la municipalité de Saint-Prosper et préparée par le service de l'aménagement de la MRC des Etchemins n'est pas conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire;

QUE le susdit Conseil s'engage au besoin, et si la décision rendue par la CPTAQ est positive, à modifier le schéma d'aménagement et de développement en conséquence, soit pour agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Prosper en conformité avec la susdite décision;

QUE le Conseil de la MRC, en vertu de l'article 65 de la Loi, appui la municipalité de Saint-Prosper dans ses démarches d'exclusion;

QUE le préambule de la présente résolution, en fassent partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-04

08.02 - Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Approche régionale pour la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH).

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques, adoptée en juin 2017, confie aux MRC la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT QUE le PRMHH doit être élaboré et mis en œuvre dans une perspective de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit consulter les organismes de bassin versant, les tables de concertation régionale concernées, les conseils régionaux de l'environnement ainsi que les MRC qui ont la responsabilité d'établir un PRMHH applicable à un même bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs MRC peuvent s'entendre pour élaborer conjointement un PRMHH;

CONSIDÉRANT QUE le premier PRMHH d'une MRC doit être transmis au ministre au plus tard le 16 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de la Chaudière-Appalaches de réaliser conjointement la démarche de réalisation des PRMHH;

CONSIDÉRANT le financement gouvernemental disponible de 83 300\$ disponible pour la réalisation du PRMHH;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confirme son adhésion à une approche régionale Chaudière-Appalaches dans l'élaboration de son PRMHH, et autorise Monsieur Richard Couët, préfet et Monsieur Luc Leclerc, DG/ secrétaire-trésorier à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom de la MRC des Etchemins, dont l'entente inter-MRC/Ville;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins reconnaît la MRC de Lotbinière comme fiduciaire de l'entente inter-MRC/Ville pour la réalisation d'une démarche régionale Chaudière-Appalaches pour les PRMHH;

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise Monsieur Luc Leclerc, DG /secrétaire-trésorier à déposer une demande auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'accéder au financement de 83 300\$ disponible pour la réalisation des PRMHH et à signer la convention d'aide financière associée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-05

08.03 - Gestion des cours d'eau: Municipalité de Saint-Prosper

Entente intermunicipale pour travaux de réfection d'un cours d'eau innommé de la 35^e Rue à Saint-Prosper.

CONSIDÉRANT QUE suite à un jugement de la Cour supérieure du Québec, le 20 février 2019, la MRC et la municipalité de Saint-Prosper doivent procéder à la réfection d'un cours d'eau innommé de la 35^e Rue sur le territoire de cette municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Prosper souhaite être maître d'œuvre pour réaliser les travaux projetés;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC des Etchemins stipulent que dans un tel cas une entente intermunicipale doit être conclue entre la MRC et la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins autorisent son directeur général ainsi que la préfète suppléante à signer une entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Prosper afin de lui déléguer la gestion du projet de réfection du cours d'eau innommé de la 35^e Rue;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-06 08.04 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Sainte-Justine

Émission de certificat de conformité : Règlement numéro 184-19 de la municipalité de Sainte-Justine.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 2 mai 2019, le règlement numéro 184-19;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Justine afin de corriger et adapter certains articles ; permettre l'implantation de poulailler urbain, instaurer des dispositions relatives aux activités liées au cannabis et bonifier les normes sur les projets d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement numéro 184-19 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-07 08.05 - Émission de certificat de conformité : Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Émission de certificat de conformité : Règlements numéros 2019-04 et 2019-05 de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté le 6 mai 2019, les règlements numéros 2019-04 et 2019-05;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement relatif aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse afin de corriger et adapter certains articles; instaurer des dispositions relatives aux activités liées au cannabis; à l'implantation de poulailler urbain; bonifier les normes sur les projets d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements numéros 2019-04 et 2019-05 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-08

08.06 - Émission de certificat de conformité: Municipalité de Saint-Zacharie

Émission de certificat de conformité : Règlements numéros 03-2019 et 04-2019 de la municipalité de Saint-Zacharie.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie a adopté le 6 mai 2019, les règlements numéros 03-2019 et 04-2019;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet, plus particulièrement, de modifier le règlement relatif aux permis et certificats et le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Zacharie afin de corriger et adapter certains articles ; permettre l'implantation de poulailler urbain, instaurer des dispositions relatives aux activités liées au cannabis et bonifier les normes sur les projets d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements numéros 03-2019 et 04-2019 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Zacharie sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

Monsieur Luc Leclerc, directeur général a assisté à une rencontre de la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches le lundi 29 avril dernier, au Centre Caztel de Sainte-Marie de Beauce. Il fait un compte-rendu verbal des points discutés à cette rencontre.

Le directeur général informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins qu'une rencontre de réflexion sera organisée par la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, elle se tiendra le 16 mai prochain, à Saint-Apollinaire concernant les priorités régionales de Chaudière-Appalaches.

Le maire de Saint-Camille, Monsieur Adélarde Couture informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins que Madame Marie-Claire Larose, directrice de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) prendra sa retraite sous peu.

La mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague, Madame Lucie Gagnon a déposé un document en provenance de la Table de concertation des aînés des Etchemins et adressé à M. Daniel Paré, président-directeur général du CISSS de Chaudière-Appalaches daté du 2 mai 2019.

Le maire de Sainte-Rose-de-Watford, Monsieur Hector Provençal informe les membres du Conseil de la MRC des Etchemins que Radio Bellechasse (Passion FM) a tenu son Assemblée générale annuelle et qu'elle n'a subi aucune dette, il parle aussi du souper annuel du 16 mai dernier.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de l'analyse à distance de projets par le Comité technique sur la ruralité du 29 avril 2019.

10.01 - Projets locaux

2019-05-09

10.01.01 - Production du plateau, coopérative de solidarité

Projet modifié Bâtiment multifonctionnel: Production du plateau, coopérative de solidarité.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Production du plateau, coopérative de solidarité et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Lac-Etchemin soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que

présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 4 890,00\$

Coût du projet: 10 296,01\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Production du plateau, coopérative de solidarité pour le projet modifié "Bâtiment multifonctionnel " est de 4 890,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Lac-Etchemin. L'acceptation du projet est conditionnelle à la réception d'une confirmation écrite de la part de la municipalité de Lac-Etchemin indiquant que le conseil municipal accepte les modifications apportées au projet. Il est aussi demandé à l'organisme de faire les suivis adéquats pour l'obtention de permis et pour s'assurer que le projet répond aux normes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

QUE la présente résolution annule la résolution numéro 2019-03-08.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RATIFICATION RÉOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Aucune ratification.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

2019-05-10

12.02 - Municipalité de Sainte-Sabine

Réservation de 90 heures auprès du service d'inspection en bâtiments et environnement de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu le mardi 23 avril dernier, entre les intervenants municipaux de la municipalité de Sainte-Sabine et les employés de la MRC des Etchemins concernant la réservation d'heures de service pour l'inspection en bâtiments et environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Sabine s'engage à respecter l'entente et le fonctionnement de ce service;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins accordent la réservation de 90 heures du service d'inspection en bâtiments et environnement de la MRC des Etchemins à la municipalité de Sainte-Sabine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-11

12.03 - Municipalité de Saint-Benjamin

Demande d'aide financière pour une journée d'activités familiales, le 29 juin prochain.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE suite aux recommandations du Comité administratif, les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de trois cents dollars (300,00\$) à titre d'aide financière pour la journée d'activités familiales de la Municipalité de Saint-Benjamin, le 29 juin prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.04 - Ministère de la Santé et des Services sociaux

Dépôt de document - Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

12.05 - Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Dépôt de document - Supplément au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral.

Le document expédié par le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités concernant le supplément au Fonds de la taxe sur l'essence fédéral sera expédié à tous les directrices et directeurs généraux des municipalités du territoire des Etchemins.

2019-05-12

12.06 - Tremblay Bois Avocats

Quittance et transaction - Joëlle Paquet et Antoine Paquet.

CONSIDÉRANT le jugement rendu dans le dossier de Joëlle Paquet et Antoine Paquet;

CONSIDÉRANT le projet de quittance numéro 350-17-000093-131 déposé par Gilbert Simard Tremblay Avocats;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent le projet de quittance et transaction numéro 350-17-000093-131;

QUE le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Etchemins tous les documents en lien avec le projet de quittance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-13 12.07 - MRC de Témiscouata

Appui à la MRC de Témiscouata concernant les frais d'attaches aux poteaux pour le déploiement de réseaux de fibres optiques en lien avec le service Internet haute vitesse, suite à la lettre expédiée à monsieur le Premier ministre François Legault par la MRC de Témiscouata le 23 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient la démarche effectuée par la MRC de Témiscouata concernant les frais d'attaches aux poteaux pour le déploiement de réseaux de fibres optiques en lien avec le service Internet haute vitesse;

QU'une copie de cette résolution soit expédiée à madame Guylaine Sirois, préfète de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.08 - Fondation du coeur Beauce-Etchemin

Point d'information.

2019-05-14 12.09 - Maison Marie-Elisabeth de Rimouski

Décès du père de M. Yvon Lacombe, coordonnateur à l'aménagement de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de cent dollars (100,00\$) à titre de don à la Maison Marie-Elisabeth de Rimouski et de désigner le directeur général, M. Luc Leclerc comme représentant de la MRC des Etchemins lors des funérailles de M. Raymond Lacombe, le 28 avril dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-15 12.10 - Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Renouvellement d'assurance 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE REJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Comité administratif recommandent au Conseil de la MRC des Etchemins d'adopter le renouvellement d'assurance 2019, tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-16

12.11 - Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

Demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques incendie.

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC des Etchemins le 9 mars 2016 une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins s'engage à respecter son plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

QUE la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.12 - Coopérative d'informatique municipale

Confirmation de l'émission de 82 000 parts privilégiées Catégorie "D" d'une valeur de 1.00\$ chacune au nom de la MRC des Etchemins.

12.13 - Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Activités d'aménagement forestier planifiées sur les UA (unité

d'aménagement) de la région de la Chaudière-Appalaches.

2019-05-17

12.14 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

Adoption des projets retenus dans le cadre du 2^{ième} volet du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins se terminant le 29 mars 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins sont en accord avec les recommandations du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins pour retenir les 10 projets suivants:

- Ferme Harold Gagnon pour un montant de 60 000,00\$;
- Ferme Jean-Noël Morin pour un montant de 31 080,00\$;
- Armoires Cormier Inc. pour un montant de 73 750,00\$;
- Précisions Provençal Inc. pour un montant de 100 000,00\$;
- Modex Inc. pour un montant de 150 000,00\$;
- Municipalité de Lac-Etchemin pour un montant de 137 429,00\$;
- Fonds investissement Sainte-Justine pour un montant de 168 000,00\$;
- Municipalité de Saint-Benjamin pour un montant de 125 000,00\$;
- Production du plateau pour un montant de 75 000,00\$;
- Dupont Innova-Action Inc. pour un montant de 47 000,00\$.

QUE le directeur général de la MRC des Etchemins, soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-18

12.15 - Contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager des locaux de la MRC des Etchemins sera échu le 6 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeanne Bilodeau se dit intéressée à renouveler le contrat d'entretien ménager pour la période du 7 juin 2019 au 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE Madame Réjeanne Bilodeau demande certains ajustements au niveau de sa rémunération (voir proposition jointe);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE soit accepté une augmentation de 2.55% du contrat antérieur qui était de 17 700,00 \$ (2018-2019), soit la somme de 450,00\$ pour un montant total de 18 150,00 \$ payable en cinquante-deux (52) versements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-19

12.16 - Municipalité de Sainte-Sabine - Soirée hommage Denis Boutin

Demande de commandite pour la Soirée hommage Denis Boutin.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent de verser la somme de cinq cents dollars (500,00\$) à titre de commandite pour la Soirée hommage Denis Boutin qui se tiendra le samedi 29 juin prochain, au Centre communautaire de Sainte-Sabine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-05-20

12.17 - Comité de sécurité incendie

Nomination d'un maire ou mairesse sur le Comité de sécurité incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire soit nommée sur le Comité de sécurité incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2019-05-21

13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant trois cent trente-huit mille cinq cent sept dollars et cinquante-cinq sous (338 507,55\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Inspecteur en bâtiments et environnement

Municipalité de Sainte-Sabine: Nomination de Gabriel Gosselin à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement.

Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford: Nomination de Gabriel Gosselin à titre d'inspecteur en bâtiments et environnement.

14.02 - Dimensions des aires de repos pour une exploitation acéricole

Dépôt de document.

Municipalité de Saint-Zacharie.

Municipalité de Sainte-Justine.

15 - SUJETS DIVERS

Le Comité de travail de la MRC des Etchemins prévu pour le 5 juin prochain est déplacé au 11 juin 2019, 19h00.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

-Plan de relance.

2019-05-22

17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER